



Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 22 septembre 2020 à 20 heures 00

L'An deux mil vingt, le vingt-deux septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Étaient Absents : Mme VIOT – M. DECLERCK

Était représenté : M. DECLERCK donne pouvoir à M. LEFEVRE.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Delphine GRAS a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend la parole en début de séance pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la révision du loyer du logement communal n°35 rue de la Gare. Il s'en explique par le fait que le logement étant libéré le 01 octobre prochain, il apparaît nécessaire de ne pas reporter la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal afin d'éviter une perte de temps administrative pour le renouvellement du bail à venir.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2020

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

3. 4. Fournitures scolaires et frais de piscine des élèves d'ANNOIS – Année scolaire 2019 - 2020

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement d'une somme de 960,33 € pour le remboursement des frais de fournitures scolaires de 21 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2019 – 2020, d'autre part le règlement d'une somme de 31,76 € au titre des frais de piscine (participation au coût du transport en bus).

5. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de FLAVY-LE-MARTEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de règlement intérieur a été rédigé, et précise que celui-ci est obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus depuis le 01 mars 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Délibération ouvrant les chemins ruraux de la commune de FLAVY-LE-MARTEL à la chasse

Monsieur le Maire informe l'assistance que suite au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aisne signé par Monsieur le Préfet , une délibération ouvrant les chemins ruraux de la commune de FLAVY-LE-MARTEL à la chasse peut être adoptée par le Conseil Municipal afin d'autoriser les chasseurs à utiliser les chemins ruraux riverains aux propriétés sur lesquelles ils détiennent un droit de chasse, ainsi que de s'engager à prendre toutes dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des participants à l'action de chasse.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les chemins ruraux de la commune de FLAVY-LE-MARTEL à la chasse.

7. A.G.E.D.I – Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Mixte Informatique

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué représentant la commune de FLAVY-LE-MARTEL au sein de l'assemblée spéciale du Syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique ».

Monsieur ABRAHAM Hervé est élu à l'unanimité.

8 et 9. Demande de subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement (API) – Année 2020 / Année 2021

Le Conseil Municipal décide la présentation de trois dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour les années 2020 – 2021 :

Année 2020 : Dossier n° 1 : Acquisition de mobilier scolaire

Année 2021 : Dossier n° 1 : Construction d'un espace club house et d'un boulodrome au Stade Municipal

Monsieur VAN ISACKER Eric suggère une modification de l'Avant-Projet Sommaire présenté par l'architecte afin d'intégrer la pose de panneaux solaires sur la toiture du nouveau bâtiment, permettant de prétendre à la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) ainsi que l'implantation d'une borne à recharge électrique.

Compte-tenu des délais impartis par les services départementaux (date limite de dépôt des dossiers fixée impérativement au 30 septembre prochain), il apparaît impossible de solliciter une nouvelle présentation du projet par l'architecte. Certains aménagements pourront toutefois être apportés dans le Dossier de consultation des Entreprises.

Année 2021 : Dossier n° 2 : Acquisition d'un chariot élévateur.

10 et 11. Demande de subvention au titre de l'Aisne Partenariat Voirie (APV) – Année 2020 / Année 2021

Le Conseil Municipal décide la présentation de trois dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de l'Aisne Partenariat Voirie pour les années 2020 / 2021 :

Année 2020 : Dossier n° 1 : Remplacement de bordurations rue André BRULE (RD 937)

Dossier n° 2 : Démolition d'un îlot rue André BRULE et réfection de 2 passages piétons en pavés autobloquants

Année 2021 : Dossier n° 1 : Réfection de la rue Winston CHURCHILL (VC n° 4)

12. Demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur d'une somme de 38,55 € représentant un titre de recettes émis pour le recouvrement de la restauration scolaire.

13. Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre de l'appel à projet « Plan 1 million d'arbres en Hauts de France » - Approbation du projet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que face aux grands défis causés par les changements climatiques, la région des Hauts de France a souhaité mobiliser les communes en lançant un plan « 1 million d'arbres en Hauts de France » qui encouragera la plantation d'arbres sur le territoire. Il annonce que la municipalité a souhaité s'engager sur ce projet, qui aura pour objectif premier la participation au développement de la biodiversité à l'échelon communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet portant sur la plantation et le suivi de 432 végétaux le long du chemin rural dit de HAM à LA FERRE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

14. Régime Indemnitaire des élus locaux en fonction depuis le 23 mai 2020 – Désignation des bénéficiaires

La délibération n°2020/29 portant sur le régime indemnitaire des élus locaux est supprimée suite à la demande adressée par les services de l'Etat par courrier recommandé en date du 29 juillet 2020.

Une correction devant être apportée sur le taux de l'indemnité maximale du Maire et des Adjointes voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 03 juin 2020, les nouveaux taux sont donc modifiés comme suit :

- 38,70 % de l'indemnité brut terminal de la Fonction Publique pour Monsieur le Maire ;
- 10,89 % de l'indemnité brut terminal de la Fonction Publique pour les Adjointes.

Il est à noter que cette modification n'a aucune incidence sur le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjointes, le taux global étant calculé sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

15. Décisions Modificatives – Budget 2020

L'assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées ci-dessous :

Section Fonctionnement

Dépenses :

60623 « Alimentation »	=	- 5 000 €
60633 « Fournitures de voirie »	=	- 5 441,83 €
6811 – 042 « Dotation aux amortissements »	=	+ 10 441,83 €

Section Investissement

Dépenses :

Opération n° 2113/377 « Achat parcelle ZD 62 pour partie	=	- 1 000 €
Opération n° 2112/382 « Achat parcelle ZD 77 rue des Juifs	=	+ 1 000 €
Opération n° 2113/377 « Achat parcelle ZD 62 pour partie	=	- 17 000 €
Opération n° 21571/383 « Achat d'un chariot élévateur »	=	+ 17 000 €

Recettes :

28041581-040 « Amortissements »	=	+ 10 441,83 €
1323-381 « Département – réfection rue Maurice MOREAU »	=	- 10 441,83 €

Section Fonctionnement vers section d'Investissement**Dépenses :**

Article 61521 « Terrains »	=	- 1 000 €
Article 023 « Virement à la section d'Investissement »	=	+ 1 000 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 1 000 €
Opération n° 2315/388 « Réfection rue Churchill »	=	+ 1 000 €
Article 615228 « Autres Bâtiments »	=	- 3 500 €
Article 023 « Virement à la section d'Investissement »	=	+ 3 500 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 3 500 €
Opération n° 21318/364 « Réha. Logt 32 rue de la Gare »	=	+ 3 500 €
Article 6232 « Fêtes et Cérémonies »	=	- 4 000 €
Article 023 « Virement à la section d'Investissement »	=	+ 4 000 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 4 000 €
Opération n° 2313/386 « Construction d'un espace Club House et boulodrome »	=	+ 4 000 €
Article 022 « Dépenses imprévues »	=	- 13 000 €
Article 023 « Virement à la Section d'Investissement »	=	+ 13 000 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 13 000 €
Opération n° 2313/384 « Réfection borduration RD 937 »	=	+ 13 000 €
Article 022 « Dépenses imprévues »	=	- 15 000 €
Article 023 « Virement à la section d'Investissement »	=	+ 15 000 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 15 000 €
Opération n° 2313/385 « Démolition îlot RD 937 »	=	+ 15 000 €
Article 022 « Dépenses imprévues »	=	- 10 000 €
Article 023 « Virement à la section d'Investissement »	=	+ 10 000 €
Article 021 « Virement de la section de Fonctionnement »	=	+ 10 000 €
Opération n° 21758/387 « Installation d'un chauffage central au logement 35 rue de la gare »	=	+ 10 000 €

16. Aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques liés au projet de réfection de la Rue Churchill

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la question portant sur l'aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques liés au projet de réfection de la rue Churchill (manque de pièces comptables).

17. Location du logement communal n° 35 rue de la Gare

Afin d'établir le contrat à intervenir avec le nouveau locataire du logement communal n° 35 rue de la Gare, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel tout en sachant que celui-ci fera l'objet de travaux de rénovation avec le concours des services techniques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 400 € le nouveau montant mensuel du loyer et à 20 € la provision mensuelle au titre des charges locatives et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sous la forme administrative avec le locataire qui sera retenu.

Informations diverses

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée quelques informations diverses.

- FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de FLAVY-LE-MARTEL bénéficie d'un réseau déployé de fibre optique avec un accès pour 100% des logements (test d'éligibilité). Il rappelle, en outre, que les foyers désirant faire installer la fibre devront souscrire une offre avec un opérateur de leur choix.

- TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Rue André BRULE : Des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées ont été programmés par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, rue André BRULE sur la partie comprise entre la rue des Juifs et la R.D 810 vers JUSSY. Cette opération est réalisée par l'entreprise TPA pour un montant prévisionnel de 255 000 € T.T.C.
- Rue Maurice MOREAU : Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par l'entreprise SANTERNE, ont démarré de la mairie jusqu'au lotissement Lucie AUBRAC et s'achèveront rue Maurice MOREAU (Carrefour avec la rue Gaston MILLET).
- Rue des Juifs : L'opération d'aliénation d'une partie de la parcelle ZD 77 est en cours de finalisation. La société AREA va être relancée par M. LEFEVRE Régis afin que la programmation des travaux de voirie concernant la 2^{ème} tranche débute.
- Mairie : La réparation de la toiture terrasse endommagée suite à la tempête survenue le 10 février 2020 a été effectuée par la Société PRIEUR de MARIZELLE-BICHANCOURT.

- ECOLE

Devant le nombre croissant des demandes d'inscription au service de la restauration scolaire, deux services de trois quarts d'heure ont été mis en place depuis la rentrée des écoliers de Septembre.

Désormais le premier groupe (Ecole du Centre) déjeune de 12h à 12h45 et le deuxième groupe (Ecole Joseph PARADIS) de 12h45 à 13h30.

La surveillance des enfants s'effectue toujours dans la cour de l'école par les agents de service de la commune et dans la Salle Polyvalente quand les conditions climatiques sont défavorables.

Le résultat de ce nouveau mode de fonctionnement est satisfaisant.

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois organise le 16 novembre 2020 un ramassage des déchets « Amiante ». Une inscription préalable est obligatoire.

- PLUi

L'enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a pris fin le 10 juillet 2020. Le vote du document d'urbanisme est fixé au 09 décembre prochain avec entrée en application le 09/01/2021.

Questions d'initiatives

- **M. VAN ISACKER Eric** : - soumet la possibilité de faire un traçage devant la devanture d'un commerçant afin de limiter les stationnements prolongés et d'éviter les « voitures tampons » en agglomération.

Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée prochainement.

- **Mme PATTE Marie-Claude** : - soulève l'idée d'une réalisation d'allées centrales en enrobés ou autres revêtements de chaussée dans le cimetière communal dans le but de faciliter les déplacements et d'améliorer l'accessibilité pour les personnes souffrant de handicap.

Monsieur LEFEVRE fait part à l'assistance qu'il se renseignera sur la conception du terrassement.

- **M. BOLLENGIER Miguel** : - propose de faire aménager le chemin du collège en cailloux, afin de pouvoir créer une chaussée sécurisée et entretenue pour le passage réguliers des étudiants.

Monsieur le Maire répond que les projets concernant ce domaine ont déjà été débattus et validés par la commission « Voirie ». Il sollicite M. LEFEVRE Régis afin qu'il se rende sur place pour étudier les solutions envisageables.

- **M. TRICOTEAUX Denis** : - informe l'assistance que la réunion USEDA portant sur l'élection des délégués du secteur du Vermandois s'est tenue le 17/09/2020. Messieurs BONO et LOCQUET ont été élus.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 05 octobre 2020

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Delphine GRAS

Patrick JULIEN